



DEMANDE D'INSCRIPTION

À remettre au plus tard pour le **19/07/2023**.

La décision du LTA concernant votre demande d'inscription vous sera communiquée pour le **01/08/2023** au plus tard.

Lycée technique agricole ☎ : +352 81 85 25 1
 1, Kréiwenkel admin@lta.lu
 L-9374 Gilsdorf

DAP - Pépiniériste-Paysagiste

Date de réception : Nom
 (Réservé à l'administration du LTA)

Choix du module (langue): Allemand
 Français

Internat: non oui :

Données concernant l'élève

Sexe¹⁾: masculin féminin divers
 Nom¹⁾: Prénom¹⁾:
 Adresse¹⁾: N° et rue:
 Code Postal: Localité:
 Lieu de naissance¹⁾: Nationalité¹⁾:
 Matricule nationale¹⁾: Caisse de maladie¹⁾:
 Rang enfants²⁾: / *Elève majeur(e) :*
 Coassuré(e) en qualité de membre de famille
 Affiliation personnelle
 Mobile:
 Dernière classe fréquentée²⁾: à l'établissement²⁾:
 Établissement scolaire fréquenté lors du cycle 4.2. ²⁾:
 Décision d'orientation à la fin de l'enseignement fondamental²⁾: 7 ESC ESG : 7G 7P

À joindre à la demande¹⁾ (les demandes ne sont prises en compte qu'à partir du moment où toutes les pièces demandées ont été fournies):	Réservé à l'administration du LTA
1. une copie des bulletins de la dernière classe fréquentée	<input type="checkbox"/>
2. une copie de la carte de sécurité sociale	<input type="checkbox"/>
3. un certificat de résidence élargi au nom de l'élève (à retirer auprès de votre administration communale ou à télécharger sur www.myguichet.lu)	<input type="checkbox"/>
4. la décision de promotion (5 ^e)	<input type="checkbox"/>
5. la fiche de départ (à retirer auprès de la direction du lycée actuellement fréquenté)	<input type="checkbox"/>
6. une lettre de motivation (justifiant le choix de la formation et indiquant, le cas échéant, les stages déjà effectués dans le domaine de la formation choisie)	<input type="checkbox"/>
7. le certificat d'aptitude en vue d'une formation professionnelle (obligatoire) <small>(certificat médical établi par la médecine scolaire)</small>	<input type="checkbox"/>

Veuillez tourner svp.

Elève majeur : non oui (R-V.....) Demande acceptée:
 Demande complète: Liste d'attente:

(Réservé à l'administration du LTA)

Données concernant l'autorité parentale¹⁾

Nom & prénom de la personne de contact « 1 »:

Lien avec l'enfant : père mère tuteur / tutrice autre :

Adresse: N° et rue:

Code Postal: Localité:

 Domicile:  Travail:

 Mobile: E-mail:

Envoi courrier: oui non Profession²⁾:

Nom & prénom de la personne de contact « 2 »:

Lien avec l'enfant : père mère tuteur / tutrice autre :

Adresse: N° et rue:

Code Postal: Localité:

 Domicile:  Travail:

 Mobile: E-mail:

Envoi courrier: oui non Profession²⁾:

Informations supplémentaires :

Autres informations¹⁾

- La vaccination contre le tétanos est vivement recommandée.
- Depuis 2022, la communication entre le LTA et les parents se fait par l'application SchoolFox pour diminuer le volume en papier. Le LTA vous encourage à télécharger l'application par le biais du code qui vous sera remis au début de l'année. Les retards éventuels doivent également être annoncés par ce biais.
- Afin de pouvoir encadrer au mieux votre enfant, prière de nous informer si votre enfant souffre d'un trouble nécessitant une attention particulière de la part des enseignants ?
 - allergies (si oui, lesquelles:)
 - asthme diabète épilepsie problèmes cardiaques
 - dys (Veuillez préciser svp:)
 - autres (Veuillez préciser svp:)
- Comment est-ce que vous avez fait connaissance de l'offre scolaire du LTA ?
 - www.lta.lu Facebook LTA affiche/dépliant LTA Spot – Radio
 - annonce journal SePAS école fondamentale famille/ami
 - autre :

Date

Signature de l'élève

Signature(s)
de la/des personne(s) responsable(s)

Bitte senden Sie dem LTA ausschließlich das Anmeldeformular (Demande d'inscription) digital zu. Alle anderen Formulare müssen dem LTA als Original vorliegen.
Veuillez nous envoyer uniquement la demande d'inscription sous forme numérique. Tous les autres formulaires doivent être remis à l'LTA sous forme d'originaux.

- 1) Données recueillies en vertu de l'article 3 (2) de la loi relative aux traitements de données à caractère personnel concernant les élèves.
Finalité : Organisation et fonctionnement de l'école.
- 2) Données recueillies en vertu de l'article 3 (3) de la loi précitée.
Finalité : Analyses et recherches à des fins de planification et d'évaluation de la qualité de l'enseignement après dépersonnalisation des données afférentes.

Les parents ont un droit d'accès aux données traitées et bénéficient d'un droit de rectification des données. Dans ce cas, il y a lieu de s'adresser à la direction générale de l'enseignement secondaire du MENJE.

Le refus de fournir les données obligatoires est passible d'une amende de 25 à 250€ en vertu de l'article 9 de la loi.